

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 29 JANVIER à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 JANVIER 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mrs Jacques PENE - André DROUIN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bernard LAUGA - Mme Carmen LESPARRÉ - Adjoint - Mmes Claudine DAGES - Francine SANSON - Mrs Jésus SIMON - Michel BREAN - Jean-Marie VIGNES - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Christine BASLY - Géraldine MADOUNARI - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Gisèle CAMIADE - Mrs Jean-Michel LABORDE - Claude CAULLET.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - Mrs Serge BALAO - Michel LAPEGUE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Henri JOBARD - Mmes Sylvie LAULOM - Maryse BARADA - Patricia NUNES - Isabelle NAIL-ARROUY - M. Alain DUPERIER - Mme Marie-José CAU - M. Edmond CAUBRAQUE - Me José ARDANUY.

#### POUVOIRS :

Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jacques PENE  
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 M. Michel LAPEGUE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE jusqu'à 18 h 25  
 M. Henri JOBARD donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Sylvie LAULOM donne pouvoir à M. Jean-Marie VIGNES  
 Mme Maryse BARADA donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE  
 Mme Patricia NUNES donne pouvoir à Mme Carmen LESPARRÉ  
 Mme Marie-Josée CAU donne pouvoir à M. Michel LABORDE  
 M. Edmond CAUBRAQUE donne pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Géraldine MADOUNARI

#### **OBJET : FESTIVAL DE LA PHOTOGRAPHIE 2014 : PROGRAMME, TARIFS, PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La politique culturelle menée par la Ville de Dax s'attache à rendre l'art accessible au plus grand nombre mais également à permettre au public d'être acteur de ces animations culturelles proposées tout au long de l'année.

La Ville de Dax souhaite développer un projet autour de la photographie dans lequel chacun peut se reconnaître et qui contribue au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

La quatrième édition du Festival de la Photographie de Dax sera donc organisée du 01 au 31 juillet 2014 sous le thème « Portraits du Monde, le monde en portraits » et se déclinera sous différentes formes artistiques, éducatives et ludiques.

Au cours de ce festival, le public pourra découvrir des expositions d'artistes renommés mais également d'amateurs et participer à un certain nombre d'animations élaborées dans le but de permettre à chacun de pouvoir participer à cet événement.

Le programme détaillé ainsi que les tarifs de ce festival sont détaillés en annexe.

Le budget prévisionnel s'élève à 73 000 € et le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	73 000 €
direction et coordination artistique	6 000 €
droits d'auteurs	15 000 €
tirage encadrement	20 000 €
transport	3 500 €
hébergement, restauration,	7 500 €
animations	5 000 €
divers	3 000 €
communication	13 000 €
RECETTES	73 000 €
Recettes propres	7 000 €
Subvention Conseil Régional d'Aquitaine	2 000 €
Subvention Conseil Général des Landes	4 000 €
Ville de Dax	60 000 €

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2014, service culture.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme du festival de la photographie 2014,

APPROUVE le budget et le plan de financement présentés ci-dessus,

FIXE les tarifs relatifs à cette manifestation tels que présentés en annexe,

SOLLICITE des subventions auprès du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général à leur taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce festival.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140129-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 31 Janvier 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».